

Conditions générales de Vente

1. GENERALITES

Les conditions générales de PDG Design sont toujours de rigueur sauf dérogation écrite de sa part. Elles priment les conditions du co-contractant qui, par le fait même de la commande, reconnaît avoir pris connaissance et accepté ces conditions.

2. OFFRES

Sauf stipulation contraire, les offres sont faites sans engagement et valables pendant 20 jours.

3. COMMANDES

Un acompte de 20% est systématiquement exigé à la commande afin de couvrir les frais administratifs liés à l'ouverture du dossier. Cet acompte doit être payé au comptant.

Même après acceptation des commandes, PDG Design se réserve le droit d'exiger de l'acheteur une garantie ou un surcroît de garantie et, en cas de refus, d'annuler l'ordre ou d'en interrompre l'exécution.

4. INEXECUTION ET FORCE MAJEURE

Les parties ne peuvent être tenues pour responsables des retards ou manquements dans l'exécution de la Convention lorsque ceux-ci sont la conséquence de faits ou de circonstances raisonnablement indépendantes de la volonté d'une des parties, imprévisibles et inévitables.

Les parties conviennent qu'après la signature de la convention, des virus ou d'autres fautes qui résultent d'un accès non-autorisé au système informatique de PDG Design, doivent être considérés comme des cas de force majeure. Ne sont pas considérés comme cas de force majeure : l'incapacité financière du client à payer sa facture, les cas de défectuosité de la ligne téléphonique ou de la ligne louée du client.

La partie qui invoque de tels faits ou circonstances, mettra tout en œuvre pour éviter de tels cas de force majeure, en réduire au maximum leur durée et en avertira immédiatement l'autre partie par écrit. Elle informera également l'autre partie de la cessation des faits ou circonstances.

Si ces faits ou circonstances durent plus d'un mois, la partie à laquelle ces faits sont invoqués peut résilier la convention de plein droit et par lettre recommandée sans être redevable du moindre dommage et intérêt, sauf le paiement des services dus dans le cadre de la convention qui ont été exécutés avant la force majeure ou les services qui n'ont pas été affectés par les cas de force majeure qui donnent lieu à la résiliation de la convention.

5. EXECUTION ET ANNULATION

Toute commande lie définitivement l'acheteur : aucune annulation de commande ne sera admise, surtout s'il s'agit d'appareils commandés spécialement. Toutefois, dans le cas exceptionnel où PDG Design accepterait de la part du co-contractant, l'annulation d'une commande qui n'a pas encore été mise à exécution, une indemnité égale à 20% du montant de la commande sera exigée.

6. POSSIBILITES DE RESILIATION

En cas de faute grave ou de manquement grave au contrat, de la part du client ou de PDG Design, la partie lésée a le droit de résilier immédiatement la Convention par lettre recommandée, sans préjudice de son droit à des dommages et intérêts. Cette disposition s'appliquera également en cas de faillite ou de liquidation de l'une des deux parties.

Par manquement grave au contrat, il faut entendre (liste non exhaustive):

- 1) actes du client ou des utilisateurs du site Internet qui comportent un danger injustifié pour l'infrastructure / les réseaux de PDG Design;
- 2) le non respect par le client des éventuelles dispositions de propriété et / ou de garantie (par exemple: garanties relatives au contenu du site du client).

En cas d'un autre manquement au contrat de la part du client ou de PDG Design, la partie lésée mettra en demeure l'autre partie par lettre recommandée. Si la partie mise en demeure ne remédie pas à son manquement dans un délai de 15 jours, à compter du jour suivant l'envoi de la lettre recommandée, la partie lésée a le droit de résilier la convention, sans préjudice de son droit à des dommages et intérêts.

7. CONFIDENTIALITE

PDG Design s'engage à ne pas divulguer le contenu mis à disposition par le client en vue d'une insertion dans le site tant que ce site ne sera pas accessible sur Internet.

Doivent également être considérées comme confidentielles, toutes les données, quels que soient leur support et leur nature, relatives au client, à PDG Design ou à ses filiales, ainsi que le contenu des présentes conditions générales, de ses annexes et des documents et notes y afférentes. Chaque partie reste propriétaire des données mises à la disposition de l'autre partie.

Chaque partie s'engage à prendre toutes les mesures nécessaires pour garantir le caractère confidentiel des données, et en particulier :

- à communiquer les données confidentielles fournies dans le cadre de la présente convention, en tout ou en partie, oralement ou par écrit, uniquement au personnel ou aux représentants des parties qui doivent en être informées dans le cadre de la collaboration prévue.
- à ne pas divulguer à des tiers les données confidentielles obtenues, sauf autorisation écrite préalable de l'autre partie;
- à restituer à l'autre partie, sur simple demande et dans les plus brefs délais, tout document, copie, note, enregistrement, mémorandum ou autres documents émis par cette dernière et qui comporteraient des données confidentielles;

L'obligation de confidentialité telle que décrite dans les présentes conditions générales s'applique pendant toute la durée de la convention et subsiste durant 5 ans après la fin de la convention, quelle qu'en soit la cause.

8. DÉLAIS DE LIVRAISON

Les délais de livraison ne sont donnés qu'à titre indicatif et ne sont pas de stricte rigueur. Aucun retard n'engage la responsabilité de PDG Design et ne pourra donner lieu à une demande quelconque de pénalités ou indemnités, ni ne pourra entraîner la résiliation des commandes de la part de l'acheteur. Lorsque, à la demande de l'acheteur,

l'exécution d'une commande dans un délai plus court que le délai normal ou prévu cause des frais supplémentaires, ils lui seront portés en compte.

9. RECEPTION ET ACCEPTATION

Le produit livré et/ou le service presté est considéré comme automatiquement accepté dans un délai de 8 jours calendrier après la livraison / prestation.

10. RECLAMATIONS

Toute opposition à cette acceptation ou toute réclamation relative aux fournitures ou aux factures doit être formulée par écrit, mentionner explicitement l'objet de la plainte, et parvenir par courrier recommandé dans les 8 jours, respectivement, de la livraison ou de la réception de la facture. Plus aucune contestation ne sera admise au-delà de ce délai.

11. GARANTIES ET RESPONSABILITES

PDG Design garantit la raisonnable qualité de ses produits et/ou services et s'engage à fournir ceux-ci conformément aux standards professionnels applicables.

Si les produits et/ou services ne correspondent pas aux fonctions et caractéristiques spécifiques attendues, PDG Design fera le maximum pour prévenir ces problèmes et/ou les résoudre dans les meilleurs délais.

Tout produit et/ou service reconnu par PDG Design comme intrinsèquement défectueux ou comme non conformes aux attentes définies, sera remplacé, mais la responsabilité de PDG Design sera strictement limitée à l'échange pur et simple de la pièce défectueuse et/ou à la correction et restauration du service insatisfaisant. Aucun remboursement, indemnité ou dommage et intérêt ne peut être réclamé, pour quelque motif que ce soit.

12. ASSISTANCE TECHNIQUE

En cas de problèmes techniques, le client peut prendre contact avec PDG Design, qui s'efforcera de résoudre tout problème dans les meilleurs délais afin de donner entière satisfaction au client. La prestation d'une assistance technique hors garantie pourra donner lieu à un devis et/ou à une facturation.

13. FACTURATION

PDG Design se réserve le droit de facturer les produits et / ou services au fur et à mesure des livraisons et prestations, même si celles-ci sont partielles.

14. PAIEMENT

Sauf convention contraire et écrite, toutes les factures émises par PDG Design sont payables, sans escompte, dans les 10 jours ouvrables à partir de la réception de celle-ci.

Le défaut de paiement d'une facture à l'échéance, rend immédiatement exigibles toutes les sommes dues, quelles que soient les facilités de paiement accordées.

En cas de non paiement à l'échéance d'une fourniture partielle, PDG Design se réserve le droit d'annuler le solde de la commande. Dans ce cas, les acomptes payés pourront être conservés à titre de dommage et intérêt.

Les factures de PDG Design portent de plein droit intérêt à 15% l'an à partir de la date de l'échéance, sans qu'une mise en demeure préalable ne soit requise.

En cas de défaut de paiement à l'échéance et sans qu'une mise en demeure ne soit requise, il sera dû en outre, une indemnité forfaitaire égale à 15% du montant de la facture avec un minimum de 50 € par facture (en application des articles 1152 et 1229 du Code Civil), à titre de dommages et intérêts conventionnels, tous les droits de PDG Design quant à la résolution judiciaire restant entiers.

L'émission ou l'acceptation de traites n'entraîne ni novation, ni dérogation aux présentes conditions générales.

15. ADMINISTRATION DE LA PREUVE

PDG Design et le client conviennent que, pour être valable, toute communication entre eux doit être envoyée aux adresses mentionnées dans le bon de commande, sauf modification d'adresse communiquée par fax par l'une des parties.

PDG Design et le client conviennent qu'une communication peut s'effectuer par e-mail, sauf stipulation contraire dans la convention. Les parties conviennent que toute communication entre elles par e-mail qui est authentifié par une mesure de protection reconnue des deux parties, aura la même valeur qu'une correspondance écrite et signée.

PDG Design et le client conviennent que les informations relatives aux communications, contrats et paiements, qui sont enregistrées par PDG Design sur un support durable et non modifiable, ont valeur de preuve jusqu'à preuve du contraire.

PDG Design n'est pas liée aux conventions que le client aurait conclues sur ou via Internet avec des prestataires de services qui appliquent d'autres méthodes de preuve contractuelles.

16. CESSION DE DROIT

Le non-exercice par l'une des parties de ses droits n'implique nullement une renonciation à ces droits

17. REGLEMENT DES LITIGES

Les parties s'engagent à tout mettre en œuvre pour parvenir à un accord à l'amiable pour tout litige relatif à la validité, l'interprétation ou l'exécution de la convention. A défaut d'accord à l'amiable, tout litige en matière de validité, d'interprétation ou d'exécution de la Convention sera transmis aux Tribunaux de Liège, seuls compétents. PDG Design ne renonce pas à cette disposition en faisant traite sur l'acheteur.

18. TRANSFERT

PDG Design peut à tout moment transférer à l'un de ses sous-traitants tout ou partie de ses droits et obligations découlant de la convention, sans l'approbation préalable du client. Le client ne peut transférer tout ou partie des droits et obligations découlant de la convention.

19. CLAUSES NULLES OU NON APPLICABLES

Au cas où une disposition de la convention serait déclarée nulle ou non applicable, cette disposition sera réputée n'avoir jamais été écrite et toutes les autres dispositions de la convention restent d'application. Les parties s'engagent à tout mettre en œuvre pour remplacer la disposition déclarée nulle ou non applicable par une disposition qui se rapproche le plus de l'objectif économique de la disposition déclarée nulle ou non applicable.